

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Band: 45 (2018)
Heft: 4

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Mon conseil: ne pas avoir peur»

Comment Martina Boscaro vit sa formation en Suisse.

Martina Boscaro, vous êtes Suissesse qui a grandi en Italie. Pour quels motifs avez-vous entrepris vos études en Suisse?

Depuis mon enfance, j'ai rêvé de retourner en Suisse pour mes études. La sérénité que ce pays transmet m'a toujours attirée magnétiquement. En outre, la qualité des instituts de formation suisses est, à mon avis, inégalée.



Martina Boscaro a obtenu une bourse de son canton d'origine. Elle a déposé sa demande avec le soutien d'éducatrices suisses.

Vous êtes-vous rapidement adaptée à la vie universitaire?

Je me suis bien et vite adaptée à l'université en Suisse, surtout grâce au soutien des professeurs et l'ambiance familière qui m'a accueillie. Probablement, la petite dimension de l'université de Neuchâtel m'a aidée. Je ne me suis jamais sentie mal à l'aise.

Les premiers mois étaient exigeants, car mon français n'était pas suffisant. Mais, grâce aux cours de langue française offerts gratuitement par l'université, j'ai fait rapidement des progrès et je suis passée en quelques mois du niveau minimal requis B2 à un C1/C2. Partager l'appartement avec des jeunes femmes francophones m'a aussi aidée.

Y a-t-il des différences spécifiques entre l'Italie et la Suisse?

On sent les différences, mais elles ne doivent pas nous faire peur. L'intégration était pour moi un challenge qui m'a stimulée. La formation en Suisse est plus pratique en comparaison à celle de l'Italie. Les hautes écoles suisses préparent à se confronter avec les défis du monde actuel du travail.

Vous terminerez bientôt votre Master en droit. Quels sont vos projets d'avenir?

À court terme, je pense rester en Suisse romande pour faire un stage et passer les examens d'avocat. Mais je n'exclut pas la possibilité de faire un doctorat ou de chercher un emploi auprès de la Confédération à Berne. Il y a tellement d'opportunités.

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes Suisses de l'étranger qui envisagent d'entreprendre ses études en Suisse?

Mon conseil est de n'avoir pas peur! Moi, je suis partie sans grandes ressources financières mais avec beaucoup d'envie de construire un avenir et de grandir. Grâce à la bourse du canton de Zurich, mon canton d'origine, j'ai pu faire mes études ici. éducatrices suisses m'a aidée à présenter la demande pour la bourse d'études et gère mon dossier. Informez-vous sur les possibilités d'une aide financière et donnez-vous la chance de suivre les études de votre choix

Conseil OSE

Je suis domicilié à l'étranger et j'ai perdu mon permis de conduire qui avait été établi en Suisse. Puis-je en obtenir un nouveau auprès de l'autorité cantonale qui l'a établi ou auprès d'une représentation suisse à l'étranger?

Les autorités suisses ne sont pas en mesure de délivrer un nouveau permis de conduire suisse. En effet, dès le moment où votre domicile se trouve à l'étranger, ce sont les autorités de votre pays de domicile qui sont compétentes en matière de permis de conduire et non plus la Suisse. Il s'agit d'une manifestation du principe de la territorialité qui veut que vous soyez soumis au système juridique de l'État dans lequel vous résidez. Ainsi, le domaine de la circulation routière relève exclusivement du droit du pays de domicile. Le service cantonal de la circulation routière qui vous a délivré le permis de conduire ne pourra dès lors que vous délivrer une attestation de titularité d'un permis de conduire suisse. Avec cette attestation, l'autorité cantonale certifie que vous avez bien obtenu un permis de conduire sur la base des conditions exigées par le droit suisse. Il s'agira ensuite de voir avec les autorités compétentes en la matière de votre État de domicile à quelles conditions un permis de conduire pourra vous être délivré (confirmation des données contenues dans l'attestation, examen de conduite, etc.). L'attestation du service cantonal de la circulation routière pourra à ce stade éventuellement vous être utile.

Les adresses des services cantonaux de la circulation routière sont disponibles sur: www.strassenverkehrsamt.ch

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 44^e année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 425 000 exemplaires, dont 218 287 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.
DIRECTION ÉDITORIALE: Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef ad interim; Stéphane Herzog (SH); Jürg Müller (JM);

Simone Flubacher (SF), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
ASSISTANTE DE RÉDACTION: Sandra Krebs
TRADUCTION: CLS Communication AG
DESIGN: Joseph Haas, Zurich
IMPRESSION: Vogt-Schildt Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 30.5.2018

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

